



Septembre 2020

Physioswiss: abus en physiothérapie

Déclaration:

Un cas d'abus sexuel impliquant un physiothérapeute fait actuellement les gros titres. Physioswiss, l'Association Suisse de Physiothérapie, ne peut s'exprimer sur les détails de cas concrets. Toutefois, Physioswiss condamne avec la plus grande fermeté toute forme d'abus en lien avec des traitements physiothérapeutiques.

La relation de confiance entre le/la thérapeute et le/la patient.e est primordiale pour le succès du traitement en physiothérapie. La gestion de la proximité et de la distance est indissociablement liée au dispositif de traitement physiothérapeutique. Les physiothérapeutes ont l'entière responsabilité de veiller à adopter, à tout moment, une attitude professionnelle et notamment de garantir l'absence de tout abus. Conscients des rapports de dépendance, possibles et effectifs, entre les thérapeutes et les patient.e.s, ils sont tenus d'assurer, à tout moment, la distance professionnelle requise.

Physioswiss ne tolère aucun comportement allant à l'encontre de ces principes d'éthique professionnelle et le sanctionne, conformément aux possibilités de l'association et de son code de déontologie (point 2.4 Rapport de dépendance), si la personne en faute est membre de l'association.